

jours y avoir des personnes en prières dans le lieu où elles sont exposées.

CÉRÉMONIE DE LA CONSÉCRATION.

Cette Cérémonie peut se diviser en deux parties : la première depuis le commencement de l'action jusqu'à la procession des Reliques et l'ouverture de l'église ; la seconde depuis la procession des Reliques jusqu'à la fin.

Que les fidèles qui y assistent s'efforcent d'entrer dans l'esprit de cette imposante et touchante Cérémonie, pour en tirer des fruits de grâce.

La première partie de la Cérémonie leur rappellera qu'ils sont exilés sur cette terre et qu'ils doivent faire tous leurs efforts pour arriver à la céleste patrie ; la seconde, qui se passe en leur présence dans le temple, sera pour eux une figure et un avant-goût des joies et de l'allégresse éternelle de la glorieuse Jérusalem.

PREMIÈRE PARTIE. — *Depuis le commencement de la Cérémonie, jusqu'à la procession des Reliques.*

Tout étant préparé pour la Cérémonie, l'Évêque après avoir fait allumer les douze cierges attachés aux murs de l'église, et donné à tous l'ordre de sortir, se rend processionnellement, avec les Officiers et le Clergé, au lieu où sont exposées les saintes Reliques. On ferme alors les portes de l'église : le Diacre-gardien seul y reste.

Arrivé au lieu où sont les Reliques, l'Évêque se revêt des ornements sacrés, et se mettant à genoux avec tout le Clergé, ils implorent tous ensemble la miséricorde de Dieu et sollicitent sa grâce, en récitant les sept Psaumes de la pénitence.

Les Psaumes étant terminés, l'Évêque se rend avec